

Nombre de membres en

Séance du vendredi 09 juillet 2021

exercice: 11

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 29 juin 2021, s'est réunie sous la présidence de Sylvain DIAZ.

Présents : 8

Sont présents: Loïc BENNET, Sylvain DIAZ, Jean Paul LACAM, Jérôme LACAM, Serge LAVERGNE, Claude MAS, Monique RASERA, Daniel TAURAND

Votants: 10

Représentés: Sylvie BELLET, Martial FREGEAC

Absents: Mathilde SPINI

Secrétaire de séance: Monique RASERA

Monique RASERA est désignée comme secrétaire de séance. Le compte rendu du conseil municipal du 17 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

Raccordement au réseau électrique d'une maison à Mouréze DE 2021 025

Monsieur le Maire présente le projet de raccordement électrique proposé par la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de raccordement réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la FDEL,
- de s'engager à participer à cette opération à hauteur de 2600€ en finançant cette dépense sur le budget au compte 20415.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.

Suppression du service encombrants DE 2021 026

Monsieur le Maire fait lecture des tarifs appliqués par la Mairie concernant les tarifs liés aux encombrants... Il propose la révision de ces derniers.

Monsieur le Maire fait part de la nouvelle réglementation concernant l'accès aux déchèteries. Les engins de plus de 3,5 Tonnes n'étant plus autorisés, Monsieur le Maire propose de supprimer les tarifs concernant le transport des encombrants vers la déchèterie de Glanes ainsi que la possibilité d'immobiliser la benne à cet usage.

Monsieur le maire propose que les autres tarifs restent inchangés.

Après discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'appliquer les tarifs comme définis en annexe de la présente délibération

Désignation coordonnateur INSEE DE 2021 027

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le recensement de la population communale aura lieu au cours du premier trimestre 2022. Il indique qu'il convient de désigner le coordonnateur chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de ce recensement.

Il propose ensuite de désigner comme coordonnateur la secrétaire de mairie.

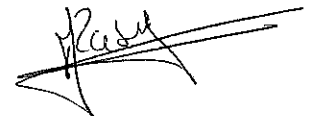
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition du coordonnateur et autorise le maire ou ses adjoints à signer toutes pièces, documents et actes relatifs à cette opération de recensement.

Questions diverses

- Panneaux de signalisation : une commande de panneaux "attention enfants" est en cours ainsi qu'un panneau voie sans issue pour un montant d'environ 1000€
- Infiltration d'eau restaurant : un devis a été accepté avec une intervention dans l'année

- Aménagement de l'aire de jeux : Deux jeux ont été proposés (une pyramide ou un trampoline). Les prix d'achat étant importants, des renseignements auprès de CAUVALDOR seront pris afin de connaître les éventuelles aides.
- Site Internet de la commune : Il devient très difficile de mettre à jour le site. Il n'existe plus de mise à jour pour la version actuelle du site. Le devis de mise à jour par AGEDI s'élève à 600€ HT. Il est envisagé de se renseigner en premier lieu auprès de CAUVALDOR.
- Projet Coeur de village : Le bureau d'étude du CAUE a visité le bourg afin d'établir un projet à l'automne. Il conseille d'aménager en même temps le préau ainsi que les toilettes publiques. Au niveau du jardin, il envisage la construction d'un local technique avec la création d'une voie d'accès pour la maison en retrait.
- Vitesse dans le bourg : un devis a été validé afin d'étudier la circulation dans le bourg. En fonction des données, des solutions seront étudiées.
- Chiens dangereux : L'enclos demandé a été construit et le propriétaire a suivi une formation.
- Entretien des chemins privés : Une demande verbale a été adressée en mairie et refusée. L'entretien des parties privées des chemins restent à la charge des propriétaires.
- Gerbe pour le monument aux morts pour la fête du 17 juillet : il est décidé d'acheter des jardinières et des fleurs aux couleurs du drapeau français.
- Point Festivités estivales : Une partie de la rue F. Pressouyre sera interdite à la circulation lors des différentes manifestations estivales. La commune ne possède pas de panneaux de déviation. Il est envisagé pour cette année une demande auprès de communes voisines. Jérôme LACAM s'occupe également de demander auprès de Loc@max.
- Point cimetière
- Point Voirie
- Point Terrain Communal

Monique RASERA
Secrétaire de séance



DATE	NUMERO	OBJET
09/07/2021	DE_2021_025	Extension réseau électrique Mouréze
09/07/2021	DE_2021_026	Suppression du service encombrants
09/07/2021	DE_2021_027	Désignation coordonnateur